

## PROCES – VERBAL DE LA SEANCE du conseil d'administration

**Date** : 25 juin 2012

Année scolaire : 2011 - 2012

Numéro de séance : 8

Date de transmission de la convocation aux membres : 21 mai 2012

1<sup>ère</sup> convocation (oui/non) : oui

2<sup>ème</sup> convocation (oui/non) :  
(en cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)

Président : Fares CHENIGUER

Secrétaire de séance : Vincent Bonnin

Quorum (13 ou 16) : 13

Nombre de présents : 17

### Ordre du jour

#### I. Mise en œuvre de l'autonomie pédagogique

- \* Bilan pédagogique et éducatif:
- \* Bilan de l'A.S. – Information UNSS
- \* Préparation de la rentrée 2012

#### II. Vie financière et matérielle de l'établissement

- \* Contrats et conventions
- \* Choix des manuels scolaires
- \* DBM 2012
- \* Bilan des sorties 2011/2012

#### III. Questions diverses

- \* aucune

- Annexes [nombre – titre)

- Motions [nombre – titre) : une,

**PRESENCE au CONSEIL**

**Séance du 25 juin 2012**

Qualité	Titulaires				Suppléants			
	Nom - Prénom	P[ <input type="checkbox"/>	A[ <input type="checkbox"/>	E[ <input type="checkbox"/>	Nom - Prénom	P[ <input type="checkbox"/>	A[ <input type="checkbox"/>	E[ <input type="checkbox"/>
<b>A D M I N I S T R A T I O N</b>	Chef d'établissement	Fares CHENIGUER	X					
	Gestionnaire	Catherine MOREAU	X					
	C.P.E.	Eric GONNIN	X					
<b>E L U S  L O C A U X</b>	Collectivité de rattachement	Michel TOUCHARD	X					
	Groupement de communes							
	Commune siège	Jules AIME						
	Commune siège	Bernard RAMAT						
PERSONNALITE QUALIFIEE		Jean-Luc BOUVIER	X					
		Philippe GUILLARD						
<b>P E R S O N N E L S</b>	Personnel d'enseignement	Bruno DEMAZEAU				Pascal BLANC	X	
		Laurence THIMONIER	X			Valérie BERTEAU		
		Catherine ASTRUC	X			Christophe TOURON		
		Corentin RALY				Jérôme SOUESME	X	
		Anaïs BLONDEL	X			Nathalie LAURET	X	
		Edwige COUTEAU				Fabien SAUVION		
<b>D E  L , E T A B L I S S E M E N T</b>	Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé	Geneviève COLIN	X			Bernard DUBREUIL	X	
		Philippe GAGNAIRE						

## Suite

Qualité	Titulaires			Suppléants					
	Nom - Prénom	P[ <sup>□</sup> ]	A[ <sup>□</sup> ]	E[ <sup>□</sup> ]	Nom - Prénom	P[ <sup>□</sup> ]	A[ <sup>□</sup> ]	E[ <sup>□</sup> ]	
P A R E N T S  D , E L È V E S	Parents d'élèves	Béatrice MOUSSION	X			Isabelle CAMELAERE			
		Patrice DELUSSEAU	X			Stéphanie BOYER			
		Sophie BERCIER	X			Christelle MENARD			
		Claudia GRILLET				Vincent BONNIN	X		
		Jean-Michel BLANCHARD				Sandrine JELODIN			
		Haffida BOURDIME				Didier CAILLAUD			
e t  E L È V E S	Elèves	Mélody CLIGNEZ	X			Loïs FROJIN			
		Victoria GAUBERT	X			Killian MOREAU			

[<sup>□</sup>] **P** : Présent - **A** : Absent - **E** : Excusé

### Préambule *[ex. : constat quorum, adoption du dernier procès-verbal]*

Le quorum étant atteint, M. Cheniguer déclare ouverte la séance à 18h00. Le Président soumet au vote du C.A. le compte rendu du C.A. du 10 mai 2012, adopté à l'unanimité. Le Président rappelle qu'il n'a toujours pas reçu le compte rendu du C.A. du 3 avril 2012, le secrétariat était assuré par les représentants des parents d'élèves. Le secrétariat sera assuré par Monsieur Bonnin.

## I – A Bilan de l'année scolaire 2011/2012

### Orientation de fin de 3<sup>ème</sup>

Les orientations décidées à l'issue des conseils de classe sont les suivantes : 84 élèves soit 84% iront en 2<sup>nde</sup> GT (dans la continuité des années passées), 11 élèves en 2<sup>nde</sup> Professionnelle (10 élèves l'an dernier), 2 élèves iront en C.A.P. et ont demandé la voie de l'apprentissage, 2 redoublements ont été prononcés (3 l'an dernier). Un accord entre l'établissement et chaque famille ayant été trouvé, il n'y aura donc aucun cas d'appel.

### Bilan du socle commun

Seuls 9 élèves se voient refuser la validation du socle commun dont 3 en raison de la non-validation du niveau A2 en langue vivante. Ces élèves recevront un « état du livret » détaillant les compétences restant à valider. Les 90 élèves validant le socle recevront une attestation.

## Actions pédagogiques menées

25 sorties pédagogiques ont été réalisées (dont 17 en Histoire-Géographie). De plus, de nombreuses actions ont été conduites dans le cadre de l'Association Sportive (A.S. ; voir bilan de l'A.S. et de l'UNSS). Deux élèves ont bénéficié d'échanges culturels et linguistiques dans le cadre du dispositif « Brigitte Sauzay ».

Plusieurs concours ont mobilisé des élèves du Collège.

Le Concours National de la Résistance et de la Déportation : sur 75 collégiens de la Vienne, 4 élèves de l'établissement se classent aux 4 premières places. Monsieur Cheniguer rend hommage à Monsieur Touron et félicite les 19 élèves qui ont concouru. Ces derniers ont reçu de la part du Collège, le livre de Stéphane HESSEL, « Indignez-vous ».

« Big Challenge » : 71 élèves ont participé au concours d'Anglais. Une élève de 5<sup>ème</sup> est arrivée deuxième au niveau départemental et 466<sup>ième</sup> sur 80.000 à l'échelon national. Monsieur Cheniguer rend hommage à Madame COUTEAU et félicite les élèves.

Le « défi-lecture » concernant tous les élèves de 6<sup>ème</sup> ainsi que la participation au prix du roman historique (élèves de 4<sup>ème</sup>) ont été cités, de même que « Collège à la Une » et l'exposition au CRDP de carnets de voyage réalisés par une classe de 4<sup>ème</sup>.

Monsieur Cheniguer rappelle qu'une cérémonie en l'honneur de tous les jeunes talents du Collège s'est tenue mardi 19 juin en présence de Monsieur TOUCHARD, Conseiller Général, des entraîneurs sportifs et des professeurs à l'initiative des concours. Monsieur Cheniguer félicite les enseignants et les élèves pour leur engagement, rappelant la valeur de cette démarche dans le cadre de la formation citoyenne.

## Bilan éducatif

Monsieur Gonnin fait le bilan sur le plan éducatif des punitions et sanctions ainsi que celui du module de remédiation piloté par Monsieur TOURON.

Remédiation : 91 élèves ont bénéficié d'un soutien :

### Répartition par promotion

- 30 % des élèves de 6<sup>ème</sup>
- 25 % des élèves de 5<sup>ème</sup>
- 12 % des élèves de 4<sup>ème</sup>
- 16 % des élèves de 3<sup>ème</sup>

### Répartition par matière

- 42 aides disciplinaires en mathématiques
- 37 aides disciplinaires en français
- 5 aides disciplinaires en anglais
- 40 aides au travail personnel de l'élève

## Bilan disciplinaire

Retenues et devoirs supplémentaires : Ces punitions ont concerné tous les niveaux dans des proportions semblables : toutes les classes de cinquième ainsi que trois des quatre classes de sixième – une classe de troisième et une de quatrième ont été davantage concernées que les autres classes du niveau.

Exclusions : 30 jours d'exclusions des cours ont été prononcés. Ils concernent moins de 10 élèves et, plus particulièrement, quatre d'entre eux. Le conseil de discipline a été réuni à quatre reprises et a prononcé deux exclusions. Pour certains des élèves concernés, le collège atteint les limites de ses moyens d'accueil.

A la demande de Monsieur Bonnin (parents d'élève), Monsieur Gonnin constate que les bagarres sont un peu plus nombreuses en sixième depuis l'année dernière. Mais il est selon lui trop tôt pour observer une tendance.

## Formation PSC1 (secourisme)

Monsieur Cheniguer rappelle que la loi du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique et la [loi du 13 août 2004](#) de modernisation de la sécurité civile ont fixé, aux articles L.312-16 (santé) et L.312-13-1 (sécurité) du Code de l'éducation, les dispositions qui rendent obligatoires dans les établissements d'enseignement publics et privés sous contrat des premier et second degrés :

- la sensibilisation à la prévention des risques,
- l'information sur la mission des services de secours,
- **la formation aux premiers secours,**
- l'enseignement des règles générales de sécurité.

Monsieur Cheniguer propose d'organiser cette formation de deux façons différentes.

Par le biais d'une association agréée par le Ministère chargé des sports (Action Sauvetage), cette dernière, dans le cadre de l'Accompagnement éducatif, proposera un atelier secourisme avec délivrance du PSC1, les séances sont prévues pour une durée de 2 heures réparties sur 18 semaines et ne pourront accueillir plus de 10 élèves. Pour prétendre à la validation, chaque élève devra avoir bénéficié d'au moins 9 heures de formation. Une convention devra être signée entre l'établissement et l'Association « Action-Sauvetage ».

En prenant appui sur les formateurs que sont Mesdames ASTRUC et SURREAU, ainsi que M. SAUVION. Les contraintes liées à la formation, deux heures consécutives, la lourdeur de la gestion du matériel (obligation d'emprunter du matériel et d'articuler les emplois du temps) concourent à ce que les deux approches soient envisagées.

Mise au vote de la signature d'une convention de partenariat avec l'association « Action Sauvetage »

Votants : Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

### **Formation ASSR (sécurité routière)**

Monsieur Gonnin présente le bilan : 100 % des élèves qui se sont présentés ont obtenu l'attestation ASSR. Deux élèves ne se sont pas présentés en 3<sup>ème</sup> aux deux sessions proposées. Cette formation, est réalisée en collaboration avec la MAE et l'Association «MAIF - Prévention». Elle permet une bonne approche des comportements liés à la sécurité routière. Monsieur GONNIN que la collaboration avec la Police Nationale ne se soit pas concrétisée cette année.

### **Partenariat avec la Maison de la Gibauderie**

Le partenariat avec la Maison de la Gibauderie se développe. C'est ainsi qu'en plus des échanges de locaux, le professeur d'Arts Plastiques de l'établissement a prêté son concours à l'élaboration de projet artistique dans le cadre de la Maison de la Gibauderie. Monsieur Cheniguer s'est engagé à participer, dans le cadre du Projet Educatif Global, à la mise en place d'ateliers relevant de l'Accompagnement à la parentalité.

### **Bilan de l'A.S. Information UNSS**

Madame ASTRUC présente le bilan de l'association sportive du collège (cf Annexe). L'association organise les pratiques sportives des élèves selon trois pôles :

- un pôle compétition : les élèves sont engagés dans les compétitions départementales, régionales ou nationales
- un pôle développement : les élèves apprennent la pratique d'un sport, sans compétition
- un pôle formation : les élèves sont formés à l'arbitrage (« officiels »)

Cette année, 183 élèves ont participé aux activités de l'A.S., pour 158 l'an dernier. Cette participation est plus élevée que dans les autres établissements. Les garçons sont plus présents que les filles. Parmi ces pratiquants, 23 jeunes officiels ont été formés.

Les entraînements ont lieu toutes les semaines. L'association doit composer avec des installations sportives pas toujours disponibles (gymnase commun avec le lycée Camille Guérin).

Le bilan financier est légèrement déficitaire cette année (270 € pour un budget global de 3879 €), en raison des frais d'hébergement liés aux déplacements des élèves lors des compétitions.

Mise au vote du bilan de l'association sportive :

Votants :      Pour : 19  
                  Contre : 0  
                  Abstentions : 0

## **I – B Préparation de la rentrée 2012**

### **Dotation Globale Horaire (DGH)**

La répartition de la DGH n'a pas évolué depuis la présentation faite lors du dernier Conseil d'Administration (496,8 heures).

### **Prévision des effectifs 2012-2013**

Selon les estimations actuelles, les effectifs pour l'année prochaine se répartissent comme suit :

ULIS : 7 élèves  
6ème : 104 élèves dont 22 en section sportive  
5ème : 108 élèves dont 17 en section sportive  
4ème : 108 dont 21 en section sportive  
3ème : 91 élèves dont 20 en section sportive

Le total prévisionnel est donc de 418 élèves.

Monsieur Delusseau (parent d'élève) demande le nombre d'inscriptions consécutives à une dérogation, hors cas de la pratique sportive, ainsi que le déroulement de la procédure qui a conduit à ces inscriptions. Monsieur Cheniguer répond que ces inscriptions ne concernent qu'une dizaine d'enfants. M. Gonnin s'appuyant sur les effectifs des écoles du secteur et des futures sections sportives estime pour sa part que ce nombre est probablement plus proche de 50. Les dérogations sont décidées par une commission départementale dont sont absents les principaux des collèges. Monsieur Delusseau observe que les organisations de parents d'élèves sont normalement présentes mais qu'à sa grande surprise, aucune invitation n'a été reçue cette année. Il observe que nul n'est en mesure de présenter au conseil d'administration les critères qui ont conduit à ces décisions d'affectation.

### **Convention avec l'ITEP de Guron**

M. Cheniguer présente la mission de l'Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique de Guron et demande au C.A. de se prononcer sur une convention instaurant le cadre de la mise en place et des modalités d'intégration d'un élève de l'Unité d'Enseignement de l'ITEP de Guron dans un établissement scolaire « ordinaire ». A la demande de Monsieur Souesme (enseignant), il précise que cet élève est suivi par un éducateur de l'ITEP.

Votants :      Pour : 19  
                  Contre : 0  
                  Abstentions : 0

### **Convention dans le cadre des sections sportives scolaires Judo et Natation**

M. Cheniguer précise que les présentes conventions ont pour objet de définir l'implication des parties et de fixer les principes qui les lient afin de contribuer au bon fonctionnement de la section sportive scolaire de Judo et de Natation (cf Annexe).

Dans ces conventions, rédigées selon un modèle commun, deux articles sont l'objet de précisions :

L'article 6 recommande l'inscription de l'élève à l'association sportive du collège. Il ne peut la rendre obligatoire sans aller contre le principe constitutionnel de la liberté d'association.

L'article 13, relatif à l'arrêt définitif des activités sportives, voit son second alinéa précisé. En dehors des raisons médicales, cet arrêt entraînera la réinscription de l'élève dans son établissement de secteur. A la demande de Monsieur Bonnin (parent d'élève), Monsieur Cheniguer précise qu'une exclusion pour un comportement non conforme au règlement intérieur ne pourra être prononcée que dans le cadre d'une procédure disciplinaire.

Votants :        Pour : 19  
                      Contre : 0  
                      Abstentions : 0

### **Conventions avec l'association « Ecole de l'ADN EN Poitou-Charentes » et l'Espace Mendès France**

La convention avec l'Ecole de l'ADN en Poitou-Charentes concerne le projet intitulé « Extraction d'ADN, observations chromosomiques et analyse de caryotypes ». Elle revêt la forme d'ateliers scientifiques et s'adresse à tous les élèves de troisième. La participation financière de l'établissement s'élèvera à 390 euros et nécessite une adhésion gratuite pour les enseignants impliqués dans le projet. La convention avec l'Espace Mendès France a pour objet de définir les modalités de partenariat entre le Collège et l'Espace Mendès France dans le cadre de la participation du Collège à différentes activités proposées par l'Espace Mendès France : expositions thématiques, séances Planétarium... et sa participation à des ateliers de l'Ecole de l'ADN.

Votants :        Pour : 19  
                      Contre : 0  
                      Abstentions : 0

### **Conventions avec la Ville de Poitiers - Musée Sainte-Croix**

La convention est établie entre la Ville de Poitiers et le collège Camille Guérin de Poitiers, afin de développer des actions éducatives. Ces actions auront pour but de sensibiliser le jeune public scolaire au patrimoine muséal, à l'histoire de l'art, par l'étude des collections et la participation à des ateliers d'expression plastique. Le collège Camille Guérin de Poitiers souhaite entreprendre une étude historique et thématique des collections archéologiques des musées de Poitiers. Cette étude est rythmée par des visites, des animations, des ateliers de pratiques techniques et plastiques. Les collégiens sont accompagnés dans leur parcours par des animateurs du musée et ont à leur disposition des outils pédagogiques pouvant les guider dans leurs recherches.

Plusieurs classes du collège Camille Guérin sont amenées à visiter les collections permanentes et les expositions temporaires des musées de Poitiers.

Un projet pédagogique est élaboré au préalable, en concertation avec l'équipe enseignante du collège Camille Guérin. L'accès aux collections ainsi que la prestation d'un animateur seront à la charge du collège Camille Guérin, à savoir un maximum de 24 séances. La prestation totale de 146 euros est calculée **sur la base de deux forfaits de 7 à 12 séances à 73 euros.**

Votants :        Pour : 19  
                      Contre : 0  
                      Abstentions : 0

### **Plan de Prévention de la violence**

Monsieur Cheniguer rappelle que le plan de prévention de la violence, intégré au CESC, est un dispositif obligatoire. A l'initiative de Monsieur Bonnin (FCPE), M. Cheniguer propose que soit mise en place une réflexion sur la violence avec le concours de Mme Laurence Leturmy, professeure de droit à la Faculté de droit de Poitiers. Le projet est présenté à l'assemblée et soumis au vote.

Votants : Pour : 19  
Contre : 0  
Abstentions : 0

### **Projet pédagogique : Rochefort**

Il s'agit d'un projet transdisciplinaire intéressant l'Histoire-Géographie et la Technologie (cf Annexe). L'objectif est d'utiliser le patrimoine local pour aborder plusieurs points traités en Histoire en fin d'année de 5<sup>ème</sup> (Louis XIV, chantier naval), en Géographie (traitement de l'eau, éducation au développement durable avec la station de lagunage) et en Technologie (les différents types de pont). Positionner cette activité au 1<sup>er</sup> trimestre devrait permettre de fédérer deux classes de 5ème autour du projet. La participation financière des familles s'élèvera à 62 euros.

Votants : Pour : 19  
Contre : 0  
Abstentions : 0

## **II – Vie budgétaire et financière** (*exclusivement budget, DBM, compte financier*)

### **Achat de manuels scolaires**

Madame Moreau présente la liste des manuels scolaires à renouveler pour l'année 2012/1013 (cf Annexe). Compte tenu de l'enveloppe allouée par le Conseil général, toutes les demandes des enseignants n'ont pu être satisfaites.

Il est envisagé, pour les classes de 6ème, d'acheter une demie collection d'ouvrages disponibles pour les élèves dans les classes, afin d'en éviter le transport et de limiter le poids des sacs. Les élèves disposeraient en cours d'un ouvrage pour deux.

L'acquisition revient à 3000 € environ. Cette acquisition peut être directement négociée par le collège avec les fournisseurs, le montant du prix se situant sous le seuil d'appel d'offres.

Madame Bercier (parent d'élève) demande s'il ne serait pas possible d'éviter cette acquisition supplémentaire en utilisant la forme numérique et la vidéoprojection. Il est répondu que la qualité des images n'est pas encore satisfaisante pour la conduite d'un cours.

Mise aux votes de la liste d'achat :

Votants : Pour : 19  
Contre : 0  
Abstentions : 0

### **Délibération budgétaire modificative (DBM) :**

Madame Moreau propose au conseil trois mesures (cf Annexe) :

- la sortie d'inventaire de matériels anciens pour une mise au rebut
- un prélèvement sur réserves, destiné au financement des aménagements de la salle qui accueillera l'ULIS à la rentrée prochaine
- la déspecialisation de reliquats (très faibles) de subventions du Conseil général

Monsieur Delusseu demande s'il n'est pas possible de faire don de certains matériels à des associations caritatives. Madame Moreau répond que seul le service des domaines peut prendre une telle décision.

### **Bilan comptable des sorties pédagogiques :**



Madame Moreau présente sous forme de tableau le bilan comptable des sorties pédagogiques. Ce bilan s'élève au total à 51 088, 94 €. La participation des familles représente 76 % du financement, soit 38907 €.

Monsieur Delusseau (parent d'élève) observe que la part revenant aux familles peut être parfois plus importante encore lorsqu'elle touche des fratries.

Monsieur Cheniguer informe le conseil de l'absence de cinq élèves lors des sorties linguistiques, pour des raisons financières. La demande de participation est telle que le fonds social de l'établissement ne peut répondre à toutes les difficultés des familles.

Madame Thimonier (enseignant) compare le coût des sorties linguistiques avec ce qui est proposé en dehors du cadre scolaire et estime que le collège offre ainsi une occasion à moindre frais. Monsieur Bonnin (parent d'élève) considère qu'une telle comparaison fait du service public qu'est le collège un agent du marché des voyages linguistiques, ce qui n'est pas sa vocation.

Madame Lauret (enseignant) affirme la volonté de ne laisser aucun élève de côté pour des raisons financières. Avec Madame Thimonier (enseignant), elle rapporte des opérations de financement complémentaire par des ventes de produits aux familles, comme il a pu s'en réaliser au lycée Camille Guérin. Monsieur Blanc (enseignant) en déduit que, dans ce cas là, les parents sont encore mis à contribution.

Monsieur Bonnin (parent d'élève) remarque que le débat a débuté à la lecture du montant global du bilan comptable, alors que chacune des sorties a été jugée profitable aux élèves et adoptée. Les gênes financières, que certaines sorties ou la somme des participations peuvent causer aux familles, sont très difficiles à connaître, car celles-ci sont réticentes à exposer de telles situations en dehors du cercle intime. De plus, les démarches à accomplir pour obtenir des aides marquent aussi une différence qui rompt l'égalité entre les enfants devant l'enseignement.

Monsieur Touchard (conseiller général) demande s'il ne serait pas possible d'envisager un mode de participation tenant compte des facultés contributives des familles, par le critère du quotient familial en particulier. Madame Moreau craint que cette méthode ne soit contraire aux textes en vigueur.

Après cette délibération, le bilan comptable est soumis aux votes :

Votants :        Pour : 19  
                      Contre : 0  
                      Abstentions : 0

En l'absence de questions diverses, Monsieur Cheniguer clôt la séance à 20 heures.